

Zeitschrift: L'instruction publique en Suisse : annuaire
Band: 37/1946 (1946)

Artikel: Genève
Autor: Grandjean, Henri
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-113332>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Genève

En décembre 1945, M. le conseiller d'Etat Adrien Lachenal, ayant décliné toute candidature, a quitté le Département qu'il avait dirigé avec compétence et autorité pendant neuf années. Ses collaborateurs lui exprimèrent leur reconnaissance lorsqu'ils prirent congé de lui au cours d'une agréable réception.

M. Albert Picot, depuis quatorze ans conseiller d'Etat — ce qui est rare dans notre République — quitta alors le Département du commerce et de l'industrie pour celui de l'instruction publique auquel ses qualités semblaient le désigner particulièrement.

Enseignement primaire.

Le recrutement du corps enseignant féminin est toujours déficitaire. Une enquête auprès des jeunes filles des trois dernières classes de l'Ecole supérieure a confirmé que la loi dite du cumul est la principale coupable. Les jeunes filles ne veulent pas passer des concours, faire trois ans d'études, s'engager à être cinq ans au service du Département et risquer de devoir quitter l'enseignement en restant sans gagne-pain si elles épousent un collègue ou un fonctionnaire. Le Conseil d'Etat, convaincu de l'effet néfaste de cette loi, a proposé son abrogation ; le Grand Conseil l'admit, mais un comité référendaire obtint le nombre légal de signatures : la loi sera soumise au vote du peuple. Tout est donc remis en question. Espérons que les citoyens comprendront les intérêts de l'instruction populaire. En attendant, le nombre des candidates aux prochains concours reste inférieur à celui des postes vacants. Le nombre des classes sans titulaire augmente. Il faut recourir aux services de suppléantes et de surnuméraires ou même de retraitées. Les classes facultatives pour enfants de quatre et cinq ans ne peuvent pas être ouvertes partout. Cette situation ne saurait se prolonger sans danger.

M^{me} Marie Passello, inspectrice des écoles enfantines, a demandé à prendre sa retraite à la fin de la présente année scolaire. Entrée dans l'enseignement primaire en 1910, M^{me} Passello a fait une belle carrière. Chargée en 1930 de la direction des classes spéciales, elle fut nommée directrice d'écoles primaires en 1932, puis, en 1935, inspectrice des écoles enfantines. Dans ces diverses fonctions, M^{me} Passello a rendu les plus grands services. Elle a doté l'école infantine d'un matériel moderne et de méthodes originales et a contribué à l'excellente préparation du corps enseignant. Pour lui succéder, le Conseil d'Etat a désigné M^{lle} Annelise

Conne, maîtresse enfantine, diplômée de l'Institut des sciences de l'éducation.

M. Léon Ludwig, inspecteur d'écoles primaires, qui était plus spécialement chargé d'une partie des classes rurales, a atteint la limite d'âge après quarante-six ans d'enseignement. Il était chargé de la direction d'écoles depuis 1928, avant d'être nommé en 1932. Esprit fin, très doué au point de vue artistique, peintre et musicien — directeur de chorales scolaires et autres —, M. Ludwig a voué aussi une attention particulière à l'enseignement du français. Le Conseil d'Etat, qui avait dû faire appel à M. Raymond Uldry, instituteur, licencié ès sciences sociales et en droit, pour un inspectorat intérimaire, vient de le titulariser dans ses fonctions ensuite du départ de M. Ludwig.

Les onze secteurs d'inspection ont été remaniés ensuite de ces départs. On a pu tenir compte dans cette nouvelle répartition du fait que depuis 1945 la classe « préparatoire » est devenue la première classe primaire. Les huitièmes et neuvièmes rurales ont été confiées à un seul inspecteur. En outre, les secteurs comprennent à la fois des classes urbaines et rurales. Une plus grande unité sera assurée ainsi à l'enseignement.

Depuis plusieurs années, des camps de ski ou de ramassage de bois étaient organisés pendant les vacances. Une innovation a été tentée : du 3 au 8 juin, deux classes de 9^e du Grutli ont vécu en camp à Borire (commune de Saubraz, Vaud). Les trente-quatre élèves, accompagnés de quatre maîtres, ont non seulement ramassé une quantité appréciable de bois, mais ils ont appris à travailler en équipes et ils ont suivi des leçons d'éducation civique, ou sur des sujets se rapportant à la forêt. Le syndic et l'instituteur de Saubraz ont collaboré activement à cette œuvre éducative qui a fort bien réussi, grâce au dévouement de tous et à l'excellent esprit dont les élèves ont fait preuve. Ces tentatives sont précieuses ; elles concourent à renouveler l'enseignement.

Enseignement secondaire.

Le Grand Conseil a été saisi d'un projet de loi par M. le député Dupont-Willemin, qui a repris à son compte les idées de M. le professeur André Oltramare. Le projet, dit de l'école moyenne, avait été présenté par M. Oltramare alors qu'il était chef du Département de l'instruction publique. Il a été remanié pour tenir compte des réalisations nombreuses faites depuis 1928, et notamment de la prolongation de la scolarité obligatoire (1930). Il propose la suppression de la 7^e du Collège classique, dont les élèves resteraient ainsi un an de plus à l'école primaire, et la réunion de tous les élèves de treize à quinze ans dans une

vaste école « moyenne » où, grâce à une sélection savamment organisée par des pédagogues, des orienteurs et des psychologues, les enfants seraient triés suivant leurs aptitudes et répartis dans des classes spécialisées qui remplaceraient nos classes primaires de 8^e et de 9^e années, le Collège moderne, les sections inférieures du Collège, de l'Ecole supérieure des jeunes filles et de l'Ecole professionnelle et ménagère. Les études « moyennes », secondaires et universitaires, seraient gratuites pour les élèves et les étudiants atteignant une certaine moyenne. La commission scolaire cantonale — car il y a une quarantaine de commissions spéciales — dont l'inutilité avait été prouvée par un demi-siècle d'expérience inféconde, serait rétablie.

Ce projet est à l'étude d'une commission du Grand Conseil qui a commencé ses travaux en entendant quelques experts. Ses auteurs ont déjà reconnu qu'il devrait être remanié pour tenir compte d'expériences déjà faites — notamment des sélections réalisées dans les 8^{es} et 9^{es} — et qu'en somme ce n'est qu'une indication montrant une voie à explorer. Les conférences des inspecteurs primaires et des directeurs secondaires, les associations et les conférences de maîtres préparent des rapports. Il est trop tôt pour développer les arguments pour et contre le projet. Les lecteurs de cette chronique seront tenus au courant. Notons pour l'instant que le directeur de l'enseignement est chargé de créer dès septembre prochain des classes d'expérimentation.

Les effectifs à l'Ecole des arts et métiers continuent à augmenter année après année. L'école empiète de plus en plus sur les locaux du Collège moderne ; l'aula de ce dernier a été transformée en classes et les sous-sols sont transformés en laboratoires. Heureusement, des grands travaux d'aménagement de l'école de la rue Necker ont commencé. Espérons que les transferts d'écoles, enfin réalisés, régleront cette situation bien difficile.

Les mutations dans le corps enseignant sont trop nombreuses pour qu'il soit possible de les mentionner toutes. Nous déplorons le décès d'un brillant maître de géographie, M. Albert Margot, qui enseignait avec talent au Collège et à l'Ecole supérieure des jeunes filles. Ses méthodes étaient remarquables ; il avait pris une part très active à l'élaboration des programmes d'une discipline où il excellait. M. Lucien Marti, doyen de la section classique du Collège, a atteint la limite d'âge après trente-huit ans d'enseignement ; il était fort apprécié de ses élèves et de ses collègues. M. François Bouchardy le remplacera dans ses fonctions de doyen. M. Adrien Stoessel, doyen du Collège moderne depuis trois ans, a aussi atteint la limite d'âge ; il a enseigné pendant trente-cinq ans dans les écoles primaires, puis dans les anciennes écoles secondaires rurales, enfin dans l'enseignement secondaire. Pour

lui succéder comme doyen, il a été fait appel à M. Extermann, maître au Collège.

M. Eugène Jaquet, qui fut pendant quinze ans directeur de l'Ecole d'horlogerie, puis son doyen pendant dix ans — après le rattachement de cette école à celle des arts et métiers — a donné sa démission. Ce fut l'occasion de rappeler les services que M. Jaquet a rendus à l'horlogerie genevoise dont il est un des meilleurs historiens.

M. François Laurent, maître de mathématiques à l'Ecole supérieure des jeunes filles, a dû démissionner à soixante et un ans pour raison de santé. M. Giuseppe Chiostergi, depuis quelque vingt ans, enseignait l'italien dans les classes supérieures ; élu député à la Constituante italienne, il a dû renoncer à ses fonctions. Ces bons professeurs, dévoués à leur tâche, laisseront un vide difficile à combler dans notre enseignement.

Les règlements sont renouvelés. Celui du Collège a été complètement refait. Les conditions de promotion à l'Ecole supérieure des jeunes filles ont été précisées. La durée de l'apprentissage de couturière, à l'Ecole professionnelle et ménagère, a été portée à trois ans. Le règlement des examens de maturité a été modifié : le thème latin a été supprimé des examens, sans pour cela que le Département envisage qu'on en doive réduire la part dans les études.

Les manifestations musicales ou théâtrales sont tout à fait entrées dans les mœurs ; elles se succèdent fréquemment, toujours avec un égal succès. Cette année, M. le conseiller d'Etat Picot a tenu à s'adresser aux élèves lors de la commémoration patriotique du 1^{er} juin.

Le deux-centième anniversaire de la naissance de Pestalozzi a été célébré dans toutes les écoles primaires et secondaires ; dans ces dernières, M. le professeur Albert Malche a bien voulu faire plusieurs conférences.

Une exposition des dessins d'élèves du Collège a révélé les grands progrès réalisés par cet enseignement.

Enfin, aux arts et métiers, c'est l'école complémentaire professionnelle qui, à son tour, a été ouverte au public. Cette tradition, à laquelle on tient, crée un contact précieux entre l'école et la population.

Il est de mode dans certains milieux de critiquer l'enseignement secondaire. On fait une caricature de ses maîtres, de ses élèves et de ses méthodes. Après cela, on construit, en théorie, des écoles idéales. Pourquoi ne voit-on pas MM. les critiques dans les manifestations scolaires organisées par nos écoles secondaires ? Ils se rendraient compte de ce qu'elles sont dans leur complexe réalité. Ils apprendraient à apprécier les efforts considérables

d'un corps enseignant forcément hétérogène, puisqu'il sort autant de l'industrie que de l'Université, pour créer une école vivante, digne de sa mission.

Une centaine de professeurs français ont visité nos institutions scolaires. Les témoignages qu'ils ont spontanément rendus à notre enseignement secondaire, en gens du métier qui savent de quoi il s'agit, sont fort intéressants ; ils ont fait plaisir à des maîtres qu'écoeurent de vaines critiques qui, soulignons-le, ne sont pas celles du grand public des parents.

Enseignement supérieur.

La Haute Ecole d'Architecture vient d'accomplir sa quatrième année. Dès l'origine, c'était une école d'enseignement supérieur. Ses étudiants, immatriculés à l'Université, ont noué des liens utiles avec leurs collègues des facultés ; les « Feuilles universitaires », organe de l'Association générale des étudiants, le sont devenus aussi de la « masse » de l'Ecole d'architecture. Mais administrativement, l'école dépendait de la direction de l'Ecole des arts et métiers, c'est-à-dire d'une institution qui relève de l'enseignement secondaire. Qu'on le veuille ou pas, cette dépendance administrative risquait de faire du tort à l'école et à ses diplômés. La direction de l'Ecole des arts et métiers trouvait de son côté que l'Ecole d'architecture, par son développement inespéré, devenait bien lourde à gérer. C'est pourquoi l'Université a accepté de recevoir cette institution. Le Grand Conseil a approuvé, en juillet 1946, le projet de loi qui fait un institut universitaire de l'« Ecole d'architecture de l'Université de Genève ». Une commission de direction, composée de l'administrateur, du directeur des études, du recteur de l'Université, du vice-recteur, d'un professeur et des quatre architectes membres du jury de l'école la gèrera. Ses propositions, comme celles des facultés, seront soumises au Bureau du Sénat qui, sous la signature du Recteur, les transmettra pour approbation au Département. L'Université accueille cette école en plein développement, sans avoir eu la peine de guider ses premiers pas ; sous sa nouvelle forme, l'Ecole d'architecture tiendra, nous n'en doutons pas, toutes les promesses d'un brillant avenir.

L'Université pouvait craindre que la fin de la guerre amène une diminution des effectifs ; il n'en est rien. Jamais elle n'a eu autant de demandes de l'étranger. Des groupes des Etats-Unis notamment se sont annoncés. Déjà, l'Université a accueilli des étudiants hollandais, lyonnais, norvégiens, ainsi que des soldats américains, pour lesquels des cours spéciaux avaient été organisés. Des étudiants belges et parisiens sont venus faire un séjour chez

leurs camarades genevois, qui leur ont ensuite rendu leur visite. Le groupe théâtral des « théophilieus » de la Sorbonne a présenté un intéressant spectacle médiéval.

Le corps professoral a eu le regret de perdre plusieurs de ses membres : MM. Georges Berguer, professeur honoraire, qui enseigna avec éclat jusqu'en 1944 la psychologie religieuse et l'histoire des religions ; Edmond Rossier, professeur honoraire, le brillant historien ; Albert Séchehaye, professeur extraordinaire de linguistique générale, avait atteint la limite d'âge l'an dernier ; il garda un cours pendant l'année universitaire 1945-46 ; mais il venait d'annoncer que sa santé ne lui permettrait plus de continuer à enseigner lorsqu'il a été enlevé le 2 juillet à l'affection de ses collègues et de ses élèves ; espérons que la grammaire qu'il préparait pourra voir le jour. Alexandre Martin-Achard enseignait en qualité de professeur extraordinaire le droit de propriété intellectuelle ; la maladie l'avait éloigné de ses étudiants pendant une partie de l'année, le 23 juin nous avons appris avec regret le décès de ce savant aimable.

Les démissions ont été nombreuses, surtout à la Faculté de médecine. Le Dr Charles Du Bois, professeur ordinaire de dermatologie et de vénéréologie, a dû renoncer à sa chaire pour raisons de santé. Le Dr René Koenig, professeur ordinaire de gynécologie et d'obstétrique, a atteint la limite d'âge. Le Dr Théodore Reh, professeur extraordinaire d'hygiène et directeur du service d'hygiène, qui avait été maintenu en fonction jusqu'au retour d'Afrique du Sud du professeur Edmond Grasset, a remis ses charges à son successeur. Le professeur Georges Bickel, doyen de la Faculté, a renoncé à une partie de son enseignement, celui de la polyclinique médicale ; il garde heureusement la clinique thérapeutique. M. Louis Gielly, conservateur du Musée municipal d'art et d'histoire et professeur extraordinaire d'histoire de l'art, a atteint l'âge fatidique.

Pour succéder à ces maîtres, le Conseil d'Etat a procédé à une série de nominations. M. Werner Jadassohn, privat-docent à l'Université de Zurich, a été nommé professeur extraordinaire de dermatologie et de vénéréologie ; M. Hubert von Wattenwyl, aussi privat-docent à Zurich, professeur ordinaire de clinique de gynécologie et d'obstétrique et M. Fernand Châtillon, professeur extraordinaire de polyclinique gynécologique ; M. Eric Martin a repris la polyclinique médicale à titre de professeur extraordinaire. M. Louis Hauteœur a été appelé à la chaire extraordinaire d'histoire de l'art. M. Edmond Rochedieu a été nommé par le Conseil de la fondation de la Faculté autonome de théologie professeur de psychologie religieuse et d'histoire des religions.

Un enseignement de statistique appliquée a été créé à la

Faculté des sciences, le titulaire en est M. Arthur Linder, professeur extraordinaire. Plusieurs professeurs extraordinaires ont été promus à l'ordinariat, ce sont : MM. Henri de Ziegler, pour la langue et la littérature italiennes, Henri Frei, pour l'histoire et comparaison des langues indo-européennes, de sanscrit et de linguistique générale et M. André Mirimanoff, pour la pharmacognosie et la pharmacie galénique.

MM. Lucien Féraud, chargé de cours de théorie mathématique et de technique des assurances, Fernand Reyrenn, chargé de cours de législation fiscale, et Serge Karcevsky, chargé de cours de langue et littérature russes, sont devenus professeurs extraordinaires.

M. Louis Comisetti a été chargé de cours sur les services industriels de droit public ; M. Paul Rossier, chargé de cours de géométrie descriptive, assure avec MM. Ruffet et Soudan l'enseignement qu'avait M. le professeur Fehr.

L'Eglise nationale protestante a fêté le quatre-vingtième anniversaire de M. le professeur Eugène Choisy, ancien doyen de la Faculté de théologie. L'Université et le Département de l'instruction publique se sont associés à cette célébration. Un autre quatre-vingtième anniversaire, celui de M. Guillaume Fatio, a été célébré ; le doctorat *honoris causa* fut décerné à cette occasion à cette aimable personnalité qui a tout fait pour rendre accueillantes Genève et son université.

La charge de certains professeurs est devenue trop lourde ; le nombre des étudiants est tel, il y a tant de travaux personnels à voir, de thèses à suivre qu'il a fallu trouver un moyen d'assurer l'enseignement ; dans les facultés de sciences morales — lettres, droit, sciences économiques et sociales —, des postes d'assistants ont été créés.

Le budget de l'Université — c'est-à-dire celui de l'Etat — supporte ainsi des charges accrues, mais c'est inévitable si la République de Genève désire maintenir une Université digne de son entière réputation. Les citoyens n'hésitent pas d'ailleurs à apporter aussi leur aide à notre *Alma Mater*. M. Walther Meylan, qui fut maître au Collège, a légué sa bibliothèque à la Faculté des lettres. Un capital de 17 500 fr., offert par la famille du professeur Métral, permettra de créer un prix pour les étudiants en médecine dentaire. M. le professeur Folliet a doublé le fonds qu'il avait donné à la Faculté des sciences économiques et sociales ; MM. Perret et Berthoud ont augmenté le fonds « Universal » ; M. Hans Wilsdorf, directeur de Rolex S. A., a créé aussi une fondation. Les milieux du commerce genevois accueillent favorablement une souscription ouverte en faveur de la propagande à l'étranger. La Société académique continue de son côté à faire

preuve de la plus entière libéralité. Le fonds général de l'Université, créé l'an dernier par l'initiative du chef du Département, M. le conseiller d'Etat Adrien Lachenal, s'est déjà accru d'une façon appréciable.

L'université de Genève n'oublie pas ses actions en faveur des universités et des étudiants étrangers. Celles-ci restent, hélas, tout à fait actuelles.

Au terme de cette année académique, M. le professeur Antony Babel a remis le rectorat à M. Paul-Edmond Martin ; un historien succède à un historien. Son activité, remarquable à de multiples égards, lui vaudra la reconnaissance de tous ceux qui ont eu l'occasion de travailler avec lui et celle de la Cité tout entière. Le vice-rectorat revient à la Faculté de droit en la personne de M. le professeur Sauser-Hall. Plusieurs doyens quittent leurs astreignantes fonctions ; ce sont M. Gysin, à qui M. Paul Wenger succède à la Faculté des sciences, et M. Victor Martin — Faculté des lettres —, qui remet sa charge à M. Henri de Ziegler.

* * *

Les projets de réorganisation du monde atteignent aussi notre instruction publique.

Bien loin de Genève, le vœu a été émis de créer dans notre cité une Université internationale ; les autorités l'ont accueilli avec tout l'intérêt qu'il mérite, d'autant plus qu'il existe déjà une institution qui pourrait tout naturellement devenir le noyau de celle-ci, l'Institut universitaire de hautes études internationales créé grâce à l'appui de la Fondation Rockefeller, dont les diplômés occupent de hautes situations, notamment aux Etats-Unis d'Amérique.

Les Nations Unies ont fondé l'UNESCO, organisme qui s'occupe de tout ce qui touche à l'éducation. Des relations se sont nouées entre le nouvel organisme et le Bureau international d'éducation, la seule institution intergouvernementale à Genève, qui ait non seulement survécu inchangée à la guerre, mais qui s'est encore développée au cours de celle-ci. Son exposition internationale de l'instruction publique s'est enrichie de stands nouveaux. Sa série de timbres s'est complétée. Il intéressera les philatélistes d'avoir quelques renseignements sur ce sujet. Le B.I.E. a d'abord créé des timbres sans valeur d'affranchissement : quatre Pestalozzi puis quatre Père Girard et un bloc. Ces timbres pouvaient être collés sur les enveloppes normalement affranchies, du même côté que les valeurs d'affranchissement. Après ces précurseurs, qui font prime actuellement, la Roumanie émit des timbres à l'effigie de l'éducateur Maiorescu (trois valeurs et un bloc), timbres

valant pour l'affranchissement de la correspondance. Les P.T.T. suisses à leur tour surchargèrent — comme pour la S.d.N. et le B.I.T. — les timbres suisses de 0 fr. 03 à 10 fr. de la mention « Courrier du Bureau international d'éducation » ; la surcharge B.I.E. figure sur le timbre Pestalozzi suisse de 1946. La Pologne fait imprimer de son côté trois timbres spéciaux et un bloc qui vont être émis prochainement. Les collectionneurs sont enchantés ; le B.I.E. aussi, les timbres contribuent beaucoup à la propagande. Les négociations en cours fixeront sous quelle forme le B.I.E. collaborera avec l'UNESCO. En attendant, une conférence internationale de l'instruction publique — la dernière avait eu lieu en 1939 — a réuni à Genève trente-huit Etats dans une atmosphère fort sympathique ; pleins d'enthousiasme, les délégués ont exposé, entre autres, les projets de profonde rénovation qui s'étudient dans le domaine de l'éducation, gages de l'élaboration d'une société meilleure dans laquelle les peuples de bonne volonté sauront collaborer pour le plus grand profit de la paix.

HENRI GRANDJEAN.

Neuchâtel

Législation. — Une nouvelle échelle de traitements pour les fonctionnaires de l'enseignement public est à l'étude. En attendant, et en application d'un décret de l'autorité législative, une augmentation de 12 % des traitements légaux, — traitements de base — a été accordée. En outre, le régime actuel des allocations de renchérissement a été modifié dans le sens d'une notable augmentation, ainsi que celui des allocations pour enfants.

Diverses dispositions nouvelles des lois sur les Fonds scolaires de prévoyance et de retraite concernant notamment le régime des cotisations et des pensions ont été adoptées.

Une revision du règlement général de l'Université donne une nouvelle énumération des disciplines de l'enseignement ordinaire de la faculté de droit et de la section des sciences commerciales, économiques et sociales.

A la faculté des lettres, le règlement spécial des examens a reçu le nouveau texte ci-après :

« Les licenciés qui désirent enseigner dans les écoles secondaires ou professionnelles doivent posséder un certificat d'aptitude pédagogique. » Le règlement pour obtenir ce titre précise que les candidats sont tenus de suivre les cours de psychologie et de pédagogie ainsi que les exercices pratiques pendant un semestre d'hiver et un semestre d'été au moins. Et pour être